



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe sur la consommation finale d'électricité

Question écrite n° 125897

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'absence de reversement de la taxe finale sur la consommation d'électricité, anciennement dénommée taxe locale sur l'électricité, par certains fournisseurs d'énergie électrique. Le marché de fourniture d'énergie, réservé aux fournisseurs historiques, a été ouvert à la concurrence dès 1996. La loi de finances rectificative pour 2003 a imposé à tous de participer au recouvrement des taxes locales sur l'électricité, à charge pour chacun de reverser le produit de la taxe aux collectivités concernées. Or de nombreuses collectivités et en particulier les communes ont beaucoup de mal à obtenir des fournisseurs autres qu'EDF et GDF le reversement de cette taxe. Elle souhaite connaître les solutions qui pourraient être envisagées pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125897

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 201

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)